

## Conseil municipal

(Art.22 du code d'administration communale)

Le conseil municipal de la commune de Malzéville se réunira, en séance ordinaire le :

**Jeudi 20 mai 2021 à 19h**  
**- en visioconférence -**

Compte tenu du contexte sanitaire et en application de la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, **le conseil municipal se tiendra par visioconférence.**

Par ailleurs, afin de garantir le caractère public de cette séance, elle sera retransmise en direct sur en direct sur la chaîne YouTube de la ville.

Les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance sont :

- Délibération n°1 : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Délibération n°2 : Compte de gestion 2020
- Délibération n°3 : Compte administratif 2020
- Délibération n°4 : Affectation du résultat 2020 de la section de fonctionnement
- Délibération n°5 : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021
- Délibération n°6 : Plan foncier – Avenant n°3 à la convention avec EPF GE
- Délibération n°7 : Régime d'exonération de la taxe foncière
- Délibération n°8 : 1ère campagne de subventions 2021 aux associations
- Délibération n°9 : Adhésion à l'ALEC 2021 – 2023
- Délibération n°10 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 9 rue de la République – Périmètre 6
- Délibération n°11 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 9 rue du Lion d'Or – Périmètre 6
- Délibération n°12 : Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire – 12 rue du Lion d'or – Périmètre 6
- Délibération n°13 : Vente des parcelles AK 1314 et AK 1045, sises chemin Sainte Elisabeth
- Délibération n°14 : Conseil municipal sur la place de la Rivière – 1er juillet 2021
- Délibération n°15 : Débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la métropole du Grand Nancy
- Information : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT
- Questions diverses

Malzéville, le 14 mai 2021

Le Maire,

Bertrand KLING

